Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Courcouronnes, le 16 mai 2018

Monsieur Emmanuel **MACRON**
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Les citoyens européens et notamment français manifestent régulièrement mais souvent trop discrètement leurs inquiétudes quant à l'incidence de l'environnement d'aujourd'hui sur leur santé, une incidence dont nous savons qu'elle joue un rôle déterminant dans la Croissance économique et le Développement durable.

Nous savons aussi qu'ils n'ont pas le pouvoir de choisir la qualité de l'air qu'ils respirent, ni la possibilité d'éviter d'être parfois exposés à certaines substances polluantes et encore moins la capacité à gérer le bruit, reconnu comme une nuisance majeure.

Or, nous savons que la pollution atmosphérique et les nuisances sonores générées par les avions au décollage sont un des thèmes qui revêtent à vos yeux une importance cruciale.

En juin 2016, les communes du Sud Francilien ont découvert un projet de nouvelles trajectoires de décollage d'Orly par vent d'Est présentées par la Direction Générale de l'Aviation Civile et la Commission consultative de l'environnement d'Orly. De fait, ces nouvelles trajectoires, simple transfert géographique de nuisances, ne font qu'officialiser le non-respect des trajectoires officielles essentiellement par les contrôleurs aériens et par voie de conséquence par les compagnies aériennes. Un point clé demeure : la définition du VPE, Volume de Protection Environnemental, n'incite pas les compagnies aériennes à monter, privilégiant alors la prise de vitesse au détriment de la prise d'altitude.

C'est la raison pour laquelle, loin de toutes polémiques inutiles et stériles et avec la volonté déterminée d'agir afin d'être positifs, constructifs et engagés pour tous ceux que ces nuisances affectent, nous proposons une modification des règles imposées aux avions de ligne dans le cadre des procédures de décollage au départ d'Orly. Ces règles vont indiscutablement diminuer les nuisances sonores et, rejoignant une des priorités de votre Gouvernement, diminuer la pollution. Nous avons baptisé ce projet alternatif « PRISALT », une solution gagnante pour tous.

Nous n'avons rien inventé, Monsieur le Président de la République, mais seulement retenu des choix déjà appliqués dans de hauts lieux de l'Aviation Internationale dont Londres Heathrow, New-York-JFK, Los Angeles, Tokyo-Haneda mais aussi de l'Aviation Française à Bâle-Mulhouse.

Actuellement, la procédure officielle « Anti-bruit » imposée aux avions est de monter à la poussée décollage jusqu'à 1.500 Fts soit 457 mètres puis, en réduisant les réacteurs à la poussée de montée, de poursuivre à la pente maximale de montée jusqu'à 3.000 Fts soit 914 mètres.

Grand Paris Sud
500, place des Champs Élysées - BP 62 – Courcouronnes
91054 Évry Cedex
Tél. : 01 69 91 58 58

Cabinet du Président
Nos réf : FC/JJG/ 2018-541

La première étape PRISALT consiste à porter la procédure de montée initiale de 3.000 Fts à 5.000 Fts soit 1.524 mètres, soit un gain de 600 mètres.

La seconde étape PRISALT, réalisée de concert avec la première, consiste à imposer un « plancher » de 10.000 Fts soit 3.050 mètres en dessous duquel, sauf exigence de sécurité aérienne, les contrôleurs ne disposeraient plus du droit de donner des « Directes », trajectoires raccourcies qui sortent des tracés officiels. Cela inciterait les compagnies aériennes à privilégier la montée à l'accélération.

Les conséquences sont incontestables. Le volume de bruit ressenti par les habitants survolés va fortement diminuer. Mais la pollution va aussi nettement diminuer car la consommation de carburant va diminuer ; en effet, quand la densité de l'air est plus faible, l'avion va plus vite pour une même vitesse affichée. En altitude, il va donc plus vite. La quantité d'air diminuant avec l'altitude, il en va donc de même pour la quantité de carburant nécessaire.

Cette solution est aussi valable pour les mouvements d'atterrissage et représente donc les mêmes avantages en termes de limitation des nuisances aériennes. Elle est le fruit d'un travail approfondi réalisé par des professionnels de l'aviation, commandants de bord particulièrement, en lien avec les associations et les élus locaux, tout particulièrement ceux du territoire de Grand Paris Sud et ses communes ayant déjà délibéré à ce sujet.

Monsieur le Président de la République, nous sollicitons de votre haute bienveillance la possibilité de pouvoir vous présenter cette proposition que nous avons baptisée « PRISALT ».

Nous sommes certains que votre Gouvernement sera convaincu par la simplicité et l'efficacité de notre proposition qui pourrait très bien être étendue à tout le territoire français, les nuisances et la pollution n'étant pas une particularité du seul Sud Francilien.

Dans l'espoir d'avoir réussi à vous sensibiliser sur ce sujet capital,

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président de la République, les marques de notre plus profond respect.

Francis **CHOUAT**
Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Michel BISSON
Maire de Lieusaint
Président délégué,
1er vice-président en charge du développement économique

Yann PETEL
Maire de Saint-Germain-lès Corbeil

Jean-Baptiste ROUSSEAU
Maire de Soisy-sur-Seine

Philippe JUMELLE
Maire d'Etiolles

Alain AUZET
Maire de Réau
Conseiller délégué aéronautique et activité aéroportuaire

Catherine ALIQUOT-VIALAT
Maire de Saint-Pierre-du-Perray

Eric BAREILLE
Maire de Vert Saint Denis

Stéphane BEAUDET
Maire de Courcouronnes

Jean-Pierre BECHTER
Maire de Corbeil-Essonnes

Martine CARTAU-OURY
Maire de Saintry sur Seine

Olivier CHAPLET
Maire de Cesson

Karl DIRAT
Maire de Villabé

Germain DUPONT
Maire de Tigery

Guy-Rubens DUVAL
Maire de Morsang-sur Seine

Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville
Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne
Député honoraire

François GROS
Maire du Coudray-Montceaux

Jean HARTZ
Maire de Bondoufle
Président de l'Union des Maires de l'Essonne

Thierry LAFON
Maire de Lisses

Line MAGNE
Maire de Moissy-Cramayel

Marie-Line PICHERY
Maire de Savigny-le-Temple

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis

René RETHORE
Maire de Nandy

Philippe RIO
Maire de Grigny